

Licence des logiciels

JM Routoure ; licence I “sciences pour l’ingénieur” ;
techniques logicielles pour l’ingénieur

Quelques définitions

- Les différents droits associés à un logiciel
 - Utiliser le logiciel
 - Modifier et éventuellement améliorer le logiciel
 - Distribuer le logiciel éventuellement modifié
 - Pouvoir étudier le fonctionnement d'un logiciel et éventuellement l'adapter à ces besoins
- Droit du logiciel fondé sur le droit d'auteur : le créateur du logiciel concède à un tiers des droits d'usage indiqués ci-dessus à travers un contrat de licence. Il existe de nombreuses licences qui peuvent être payantes

Droit d'utiliser le logiciel

- Généralement, l'utilisateur final achète une licence lui donnant le droit d'utilisé des logiciels. Ce type de licence a fait son apparition avec l'introduction des ordinateurs personnels notamment.
- Dans cette famille, on trouve également les **sharewares**, donnant un droit d'utilisation pendant une durée fixée avant l'achat de la licence
- Lors que la licence pour l'utilisation du logiciel est gratuite, on parle de **freeware**

Logiciels libres

- Un logiciel est libre lorsque la licence autorise d'utiliser un logiciel, de l'étudier et de le modifier pour pouvoir l'adapter à ces besoins et enfin de pouvoir redistribuer le résultat
- C'est conditions impliquent l'accès au code source du logiciel !
- De nombreux types de licence existe en fonction de nuances sur les droits attribués par le contrat de licence
- Un logiciel libre n'est donc pas forcément gratuit. En anglais, "logiciel libre" se traduit par "free software" ce qui peut être source de confusion

Free software foundation



- Fondation créée par Richard Stallman aux états-unis
- Création du projet gnu qui vise à créer une distribution unix libre (www.gnu.org) “gnu is not unix”.
- Création de la GPL (Gnu Public Licence) qui assure que les droits d’un logiciel libre
- Une distribution linux = un noyau linux “libre” + outils unix gnu

Détails de quelques licences

Licence feature vs. Software type	Zero Price Avenue	Redistributable	Unlimited Usage	Source Code Available	Source Code Modifiable	Public « checks-ins » to core codebase	All derivatives must be free
Commercial							
Trial Software	Non full featured						
Non Commercial Use	Usage dependent						
Shareware	Unenforced licencing						
Royalty-free binaries (« freeware »)							
Royalty-free libraries							
Open Source (BSD-Style)							
Open Source (Apache Style)							
Open Source (Linux/GNU Style)							

Détails de licences “libres”

Licence type	The software « <i>mixed</i> » with the freeware becomes also freeware.	The modifications made to the freeware become also freeware.	Everybody can adopt the software and put it under a new licence	The licence gives specific privileges to the owner of the original Copyright that can apply to your modifications.
GPL (Linux, GCC)	Yes	Yes	NO	NO
LGPL (C Library of Linux)	NO	Yes	NO	NO
X, BSD, Apache	NO	Yes	NO	NO
NPL (Netscape Navigator)	NO	Yes	NO	Yes
MPL (Mozilla)	NO	Yes	NO	NO
Public Domain	NO	Yes	Yes	NO

cf. “ *Tribune Libre* ”, Edited by Chris DiBona, Sam Ockman & Mark Stone, O’Reilly 1999.